

Tableau de rémunération des élus 2024

En conformité avec l'article 217 de la loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la municipalité de Saint-Herménégilde rend publique la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal au cours de l'année 2024 selon la réglementation en vigueur.

Poste	Élu(e)	Montant TOTAL versé Salaire, allocation et participation à divers comités confondus
Maire	Steve LANCIAUX	30 851,93 \$
Conseiller 1	Robin COTNOIR	8 519,40 \$
Conseiller 2	Marie-Soleil POULIN	9 693,83 \$
Conseiller 3	Jean-Claude DAOUST	8 952,06 \$
Conseiller 4	Michel FONTAINE	9 834,81 \$
Conseiller 5	Simon NORMANDIN	8 148,48 \$
Conseiller 6	Mario ST-PIERRE	7 839,47 \$
TOTAL :		83 839,98 \$

Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex. MRC, régie, organisme public de transport).